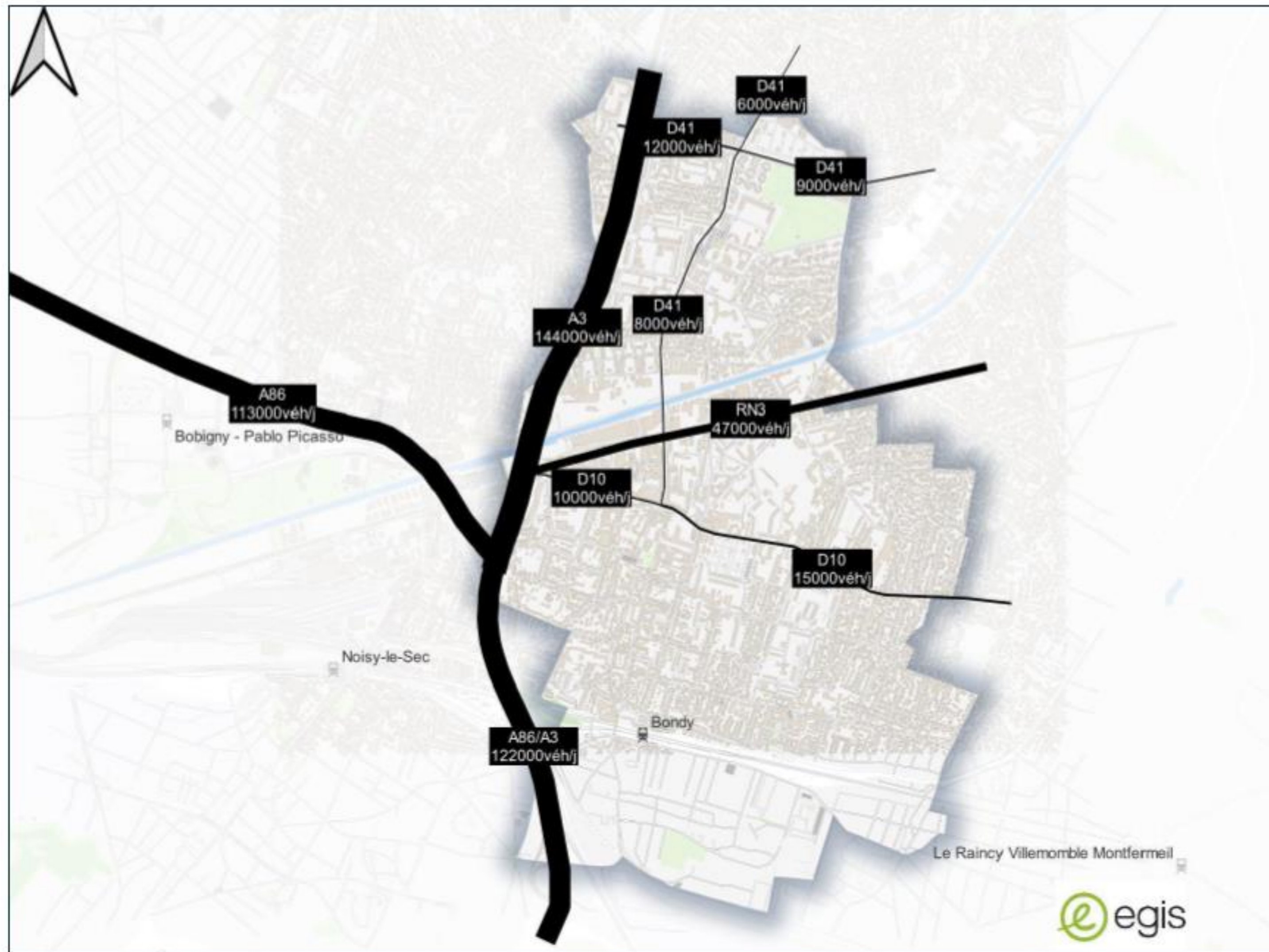


LE TRAFIC ROUTIER

Trafic ville de Bondy



Les volumes sont importants sur l'ensemble du périmètre et notamment sur les voiries structurantes qui accueillent des flux de transit conséquents.

Les trafics (tous sens confondus) se répartissent entre :

- Le réseau autoroutier
 - A3 (nord) : 144 000 véhicules/jour
 - A86 : 113 000 véhicules/jour
 - A3(sud) 122 000 véhicules/jour
- Le réseau national
 - La RD933 (ExRN3) : 47 000 véhicules/jour
- Le réseau départementale
 - Un trafic entre 6000 et 15 000 véhicules/jour sur les départementales traversant la commune

Un plan de stationnement et circulation pour l'ensemble du territoire

Afin de mettre en place une politique de déplacement cohérente et de gérer au mieux l'ensemble des circulations et du stationnement sur son territoire, la ville a engagé une étude globale pour l'élaboration d'un plan de circulation et de stationnement.

Ce travail d'analyse et de réflexion et d'échange a débuté en 2022.

Le lancement étude de circulation constitue une réponse complète afin d'apporter une vision d'avenir aux enjeux de la régulation du trafic motorisé, à la promotion des mobilités douces et à la sécurisation des usagers piétons.

Elle a pour vocation de répondre à :

- La gestion des flux et l'organisation des intersections
- La régulation ou l'adaptation de la vitesse
- La sécurisation des zones accidentogènes
- L'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- L'insertion des aménagements cyclables
- L'offre de stationnement, le dimensionnement et la typologie des places: zones bleus, zone arrêt-minute, places PMR
- L'adaptation de la signalisation verticale et horizontale, et l'amélioration du jalonnement.

La zone de stationnement réglementée actuelle



- La mise en place des zones réglementées a amélioré le fonctionnement dans ces zones mais a reporté les problèmes dans les zones non réglementées
- Les habitants des zones non réglementées, aujourd'hui saturées, sont demandeurs d'une **extension des zones bleues**
- Sur l'ensemble des 3 secteurs étudiés, le stationnement est **non réglementé**
- Du fait de la demande des habitants des zones non réglementées, de l'organisation des politiques de stationnement sur les villes alentours, de l'arrivée du métro du GPE, la réglementation est destinée à évoluer
- La modification du zonage, y compris sur le secteur d'étude, est un outil pour gérer les problématiques du stationnement

Un plan de stationnement et circulation global

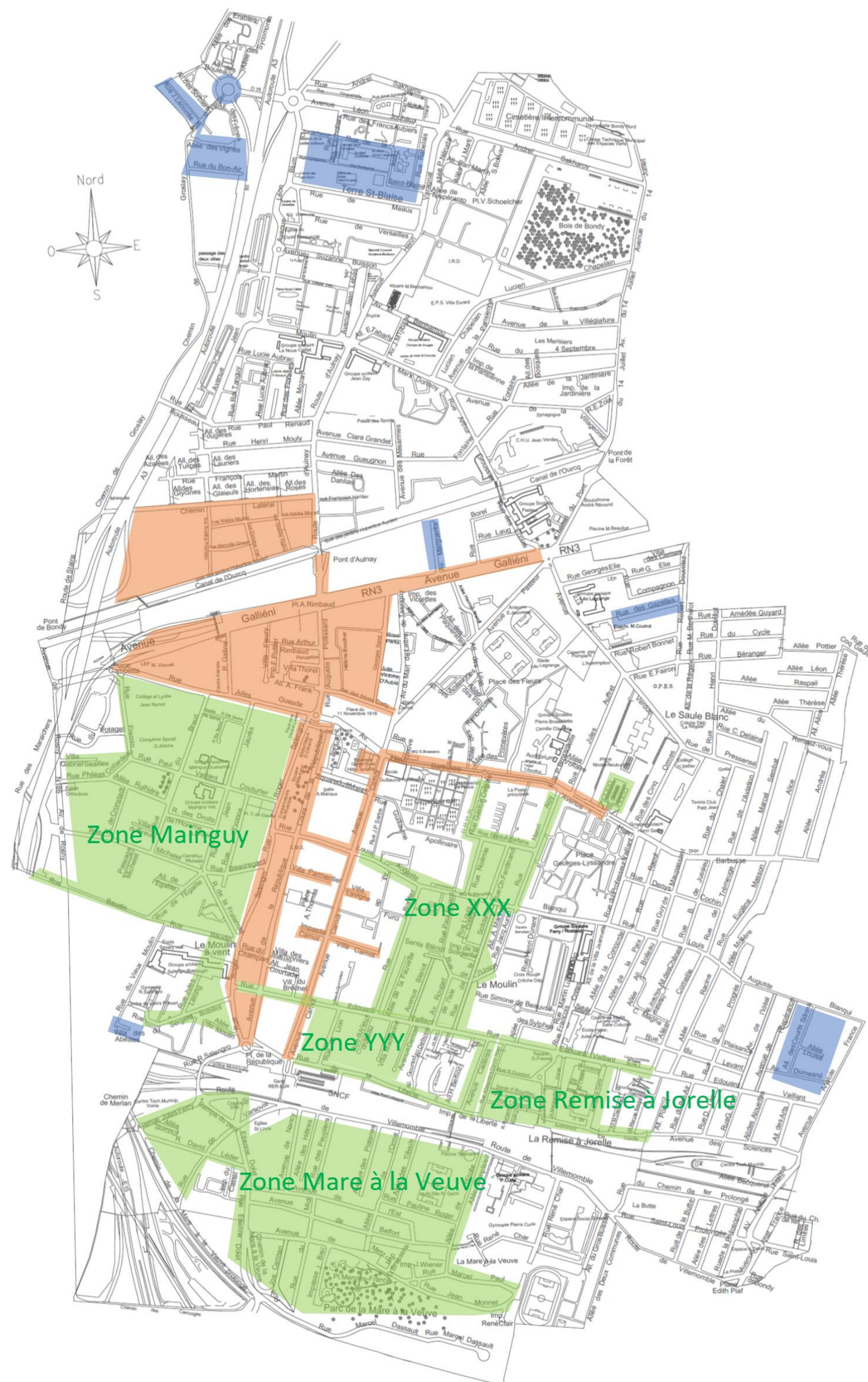
La ville de Bondy a décidé de rendre la ville plus apaisée : pour une circulation plus calme et responsable

La Municipalité a lancé une étude sur l'ensemble du territoire afin de mettre en place son projet de ville apaisée.

Bondy, ville apaisée :

- Aménagement de la ville de façon à réduire la vitesse des voitures et permettre une meilleure cohabitation avec les autres modes de déplacements,
- Faire respecter les zones 30 : repenser le plan de déplacement à l'échelle de la ville, telle qu'il a été fait dans certains quartiers (commission de circulation) afin de revoir les sens de circulation, matérialiser le stationnement par un nouveau marquage au sol,
- Favoriser l'usage des déplacements doux,
- Revoir le stationnement (en incitant les visiteurs à utiliser les parkings sous-utilisés (parking de la gare, parking du monoprix...)) .
- Le projet a été réalisé en complète concertation avec les différentes instances mise en place par la ville : CCQ, marches exploratoires, GUSP, PRU...)

Une nouvelle zone de stationnement sur la ville pour une circulation et un stationnement plus apaisé



- Extension des zones réglementées selon carte ci-contre
- Densité moyenne de 30 places par horodateur sur l'extension
- Abonnement résident à 70 €/an pour le premier véhicule et 140 €/an pour le second véhicule
- Abonnement commerçant/extérieur à 40 €/mois
- Zones verte et orange payantes toute l'année sauf dimanches et jours fériés
- Tarifs parkings Gare et Anne Frank inchangés

Travail avec le commissariat

« La collaboration entre le commissariat et nos agents de la Police municipale fonctionne bien. Au précédent Conseil Municipal, nous avons adopté une convention de coordination entre les deux services destinée à déterminer le cadre d'intervention de chacune des deux polices. »

Projets et perspectives

« L'objectif est de poursuivre l'impulsion donnée concernant le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR), un outil indispensable. Il est essentiel de réunir l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention, pour que tous puissent échanger et anticiper les situations à risque. La répression est la dernière des politiques, une fois que les autres ont échoué. C'est donc toujours une victoire de régler les sujets avant de réprimer. »

Le problème des « voitures-ventouses »



« Nous menons des opérations de nettoyage de l'espace public. La plus emblématique est celle du parking Maurice Benhamou, au nord de la Ville. Nous avons sur place une annexion pure et simple des lieux, transformés en garage pour de la mécanique sauvage à ciel ouvert et des véhicules à la provenance douteuse !

Des opérations « coup de poing » de nettoyage ont été menées avec, nos agents de la Police municipale, les services du pôle Espaces publics et de l'Environnement. Le lieu a été préservé depuis notre intervention, il reste propre. Il sera naturellement rouvert dès lors que l'on sera assuré de ne pas retomber dans les mêmes travers. »

La tranquillité au cœur de nos préoccupations

Depuis 2020, la municipalité a multipliée les actions pour améliorer la quiétude de tous les Bondynois. Avec notamment le développement d'une Police municipale digne de ce nom, les agents de la Ville sont en permanence sur le terrain.

En 2023, nous avons renforcé la sécurité :

La mise en place du CSU



« Cette année représente une étape importante dans la continuité du dispositif de sécurité que l'on met en place depuis 2020. L'un des moments forts, c'est bien entendu l'inauguration du Centre de Supervision Urbaine (CSU). Un outil indispensable pour orienter au mieux les équipes sur le terrain. Ce point essentiel nous permet d'étoffer le service de la Police municipale. Nous allons continuer nos efforts avec la modernisation du système et l'extension de la vidéo-surveillance sur la voie publique. »

Une Police municipale efficace

Le projet est de poursuivre les recrutements. Nous avons déjà un maître-chien et une brigade motorisée. Avec l'effectif actuel, nous tenons la promesse que nous avons faite aux Bondynois : celle d'avoir un service présent sept jours sur sept, de 7h à 2h du matin sans interruption. »

La TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Les bailleurs et propriétaires de logement situés dans ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'exonérations fiscales afin d'accélérer l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans ces quartiers. Un abattement de 30 % de la base d'imposition de la TFPB a été institué pour les logements situés dans les QPV. Ce dispositif fiscal sert à compenser partiellement les surcoûts de gestion des organismes Hlm liés aux besoins spécifiques du quartier.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

Un avantage fiscal accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine

Les orientations de la convention doivent se traduire par des programmes d'actions triennaux qualitatifs et chiffrés, pour lesquels un suivi renforcé est réalisé. Ainsi, les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires des contrats de ville, les documents justifiant de leurs actions. Les programmes d'actions établis pour chaque quartier ont vocation à être actualisés au regard de ces bilans.

- Un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB a été établi et définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers 8 axes d'intervention :
 - ❶ l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
 - ❷ la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires ;
 - ❸ l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ;
 - ❹ la gestion des déchets et des encombrants ;
 - ❺ les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
 - ❻ les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
 - ❼ les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
 - ❽ les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville et a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) pilotées par les collectivités locales et l'État. Afin de donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie, les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les TFPB sont prolongées jusqu'en 2030.

Les bailleurs bénéficiant de la TFPB sur la ville de Bondy

Propriétaire(s) (V2)	Nombre total de logements ayant bénéficié de l'abattement en 2023	Avantage fiscal total procuré par l'abattement en TFPB 2023
OPH BONDY HABITAT DEST ENSEMBLE	2 815	860 529
SAHLM ANTIN RESIDENCES	144	58 638
SAHLM BATIGERE IDF	24	9 671
SAHLM ICF LA SABLIERE	437	160 726
SAHLM Iinterprof REGION PARIS	103	40 992
SAHLM IMMOBILIERE 3F	640	199 436
SAHLM RATP HABITAT	46	19 018
SEINE-SAINT-DENIS HABITAT 1	434	131 106
SEM ADOMA	229	19 306
Total	4 872	1 4 99 422 Euros

Les bailleurs bénéficiant de la TFPB sur les quartiers des Merisiers

Propriétaire(s) (V2)	Nombre total de logements ayant bénéficié de l'abattement en 2023	Avantage fiscal total procuré par l'abattement en TFPB 2023
SAHLM BATIGERE IDF	24	9 671
SAHLM Iinterprof REGION PARIS	103	40 992
SAHLM RATP HABITAT	46	19 018
Total	173	69 681 Euros

Un bilan mitigé de l'utilisation de la TFPB par les bailleurs

- Si certains bailleurs jouent le jeu et dont les résultats sont palpables et visible sur le territoire.
- D'autres par contre reste peu visible malgré l'enveloppe TFPB alloué indirectement par la municipalité (La municipalité accepte de ne pas recevoir les 30 % de taxes foncières du bailleurs afin qu'ils puissent apporter une meilleure qualité de vie aux habitants).
- Suite à ce constat plutôt négatif, Monsieur le maire a décidé de faire un point avec l'ensemble des bailleurs bénéficiant de la TFPB afin de rappeler le cadre de leurs engagement à l'égard des locataires, mais également de la ville.

Un nouveau cadre de travail afin d'évaluer, de contrôler et de valider l'enveloppe TFPB

- La nouvelle convention mise en place dans le cadre de la TFPB a été adoptée au conseil municipal de Bondy, le samedi 9 décembre 2023. A cette occasion une nouvelle méthodologie de travail, est mise en place dans le cadre de la TFPB, à la demande de Monsieur le maire en partenariat avec M. le Préfet par l'intermédiaire de Mme la sous-préfète.
- Un comité de pilotage constitué de Mme la Sous-préfète et Monsieur le Maire de Bondy ont désigné un comité technique sous la houlette de M. Parra Yves élu à la politique de la ville. Ils seront chargés du contrôle, du suivi et du traitement des informations dans le cadre de celui-ci.
- Le comité de pilotage se réunira deux fois par an afin de s'assurer que les bailleurs utilisent bien les fonds alloués afin d'améliorer la qualité de vie des locataires.

Refonte partielle, site internet de la ville

Mars 2024



Simplifier le parcours usager

Objectifs

- Souci de proximité avec la population
- Faciliter l'accès aux informations
- Simplifier les démarches
- Une utilisation intuitive et simplifiée

Pourquoi une refonte ?

Améliorer l'existant et mettre à jour les contenus

Une mise à jour nécessaire

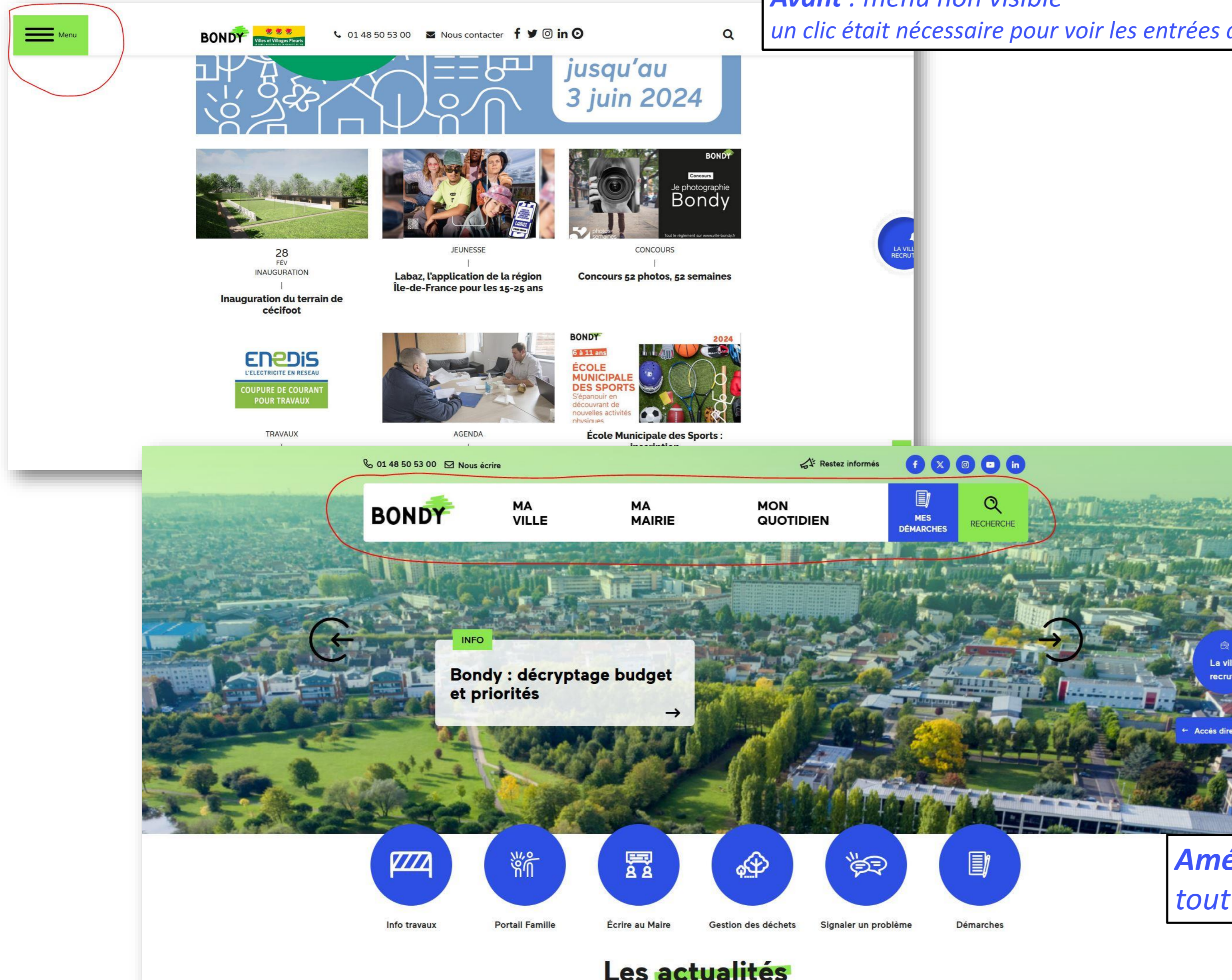
- Restructuration des rubriques
- Optimisation de l'itinéraire de l'utilisateur
- Intégration de la charte graphique
- Un contenu clair et concis
- Un site plus attrayant, plus intuitif et plus dynamique

Simplification du parcours utilisateur

Le menu d'entrée

Un rubriquage amélioré : regroupement des informations en 3 blocs

*Avant : menu non visible
un clic était nécessaire pour voir les entrées de niveau 1*



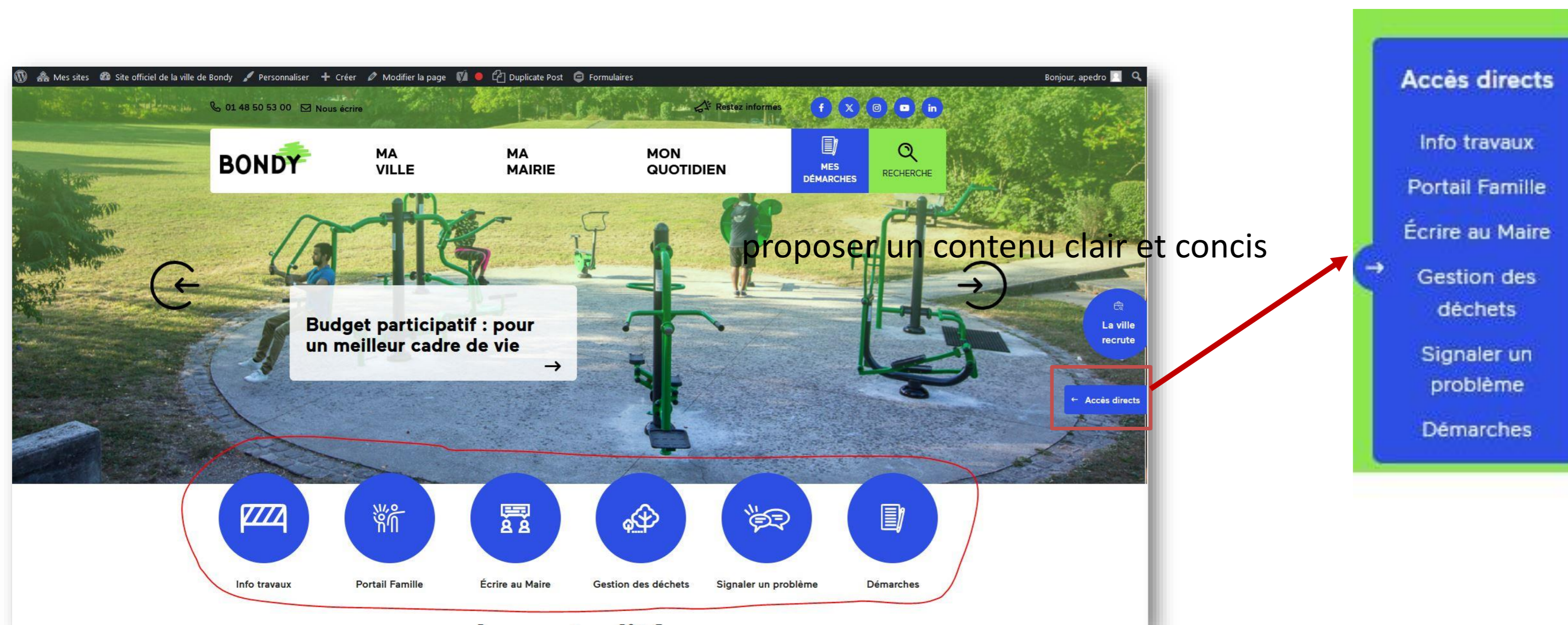
*Amélioration : menu visible
tout au long de la navigation*

Les actualités

Simplification du parcours utilisateur

Les accès rapides

Accessibles à n'importe quel endroit du site



Ils suivent également l'utilisateur tout au long de sa navigation et sont accessibles sur n'importe quelle page du site via le **bouton latéral** « **Accès directs** ».

Les accès directs sont valorisés tout en haut de la page d'accueil

Simplification du parcours utilisateur

Les accès rapides

Repenser les accès rapides sur la page d'accueil en fonction de ce qui est le plus visité



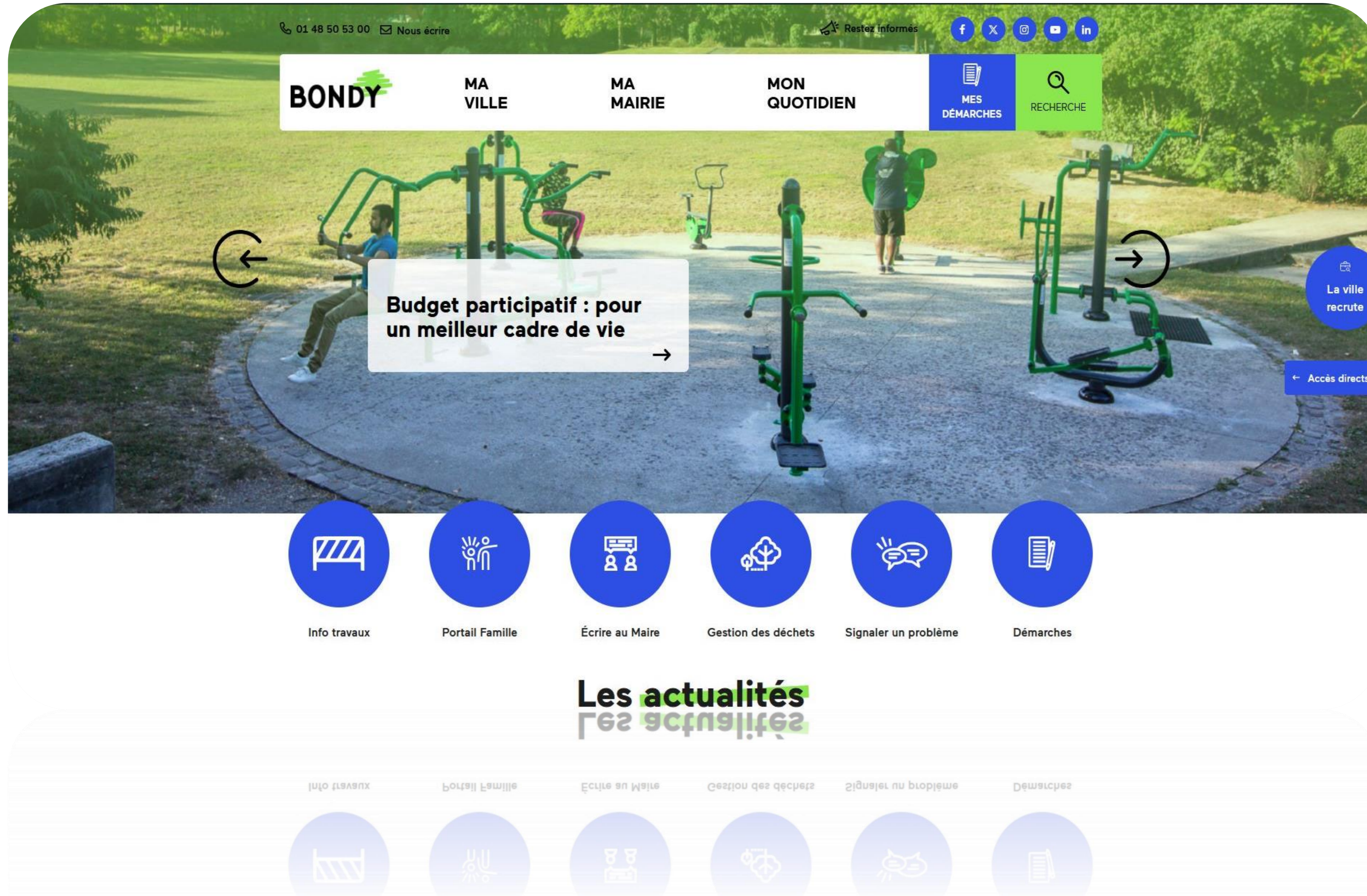
Un accès direct sera dédié au nouveau Portail Familles. Il sera donc accessible facilement depuis le site de la Ville.

**Info travaux sera remplacé par un accès direct « Je participe ».*

Valoriser les images sur le site

Plus d'espace donné aux photos

Mise en valeur des actualités ou/et communications importantes en une du site



Aperçu rendu mobile



EN RÉSUMÉ

- de nouveaux « accès directs »
- une page d'accueil restructurée
- une communication remettant l'image au centre de l'information
- une identité visuelle plus marquée au global
- un parcours utilisateur simplifié
- un contenu mis à jour



Le contexte national et international

- L'économie mondiale restera soumise en 2024 à une croissance modérée (1,3% sur la zone euro, 0,8% au niveau de l'OCDE), conjuguée à des facteurs structurels d'inflation persistante, même si plus modérée qu'au titre de l'année 2023.
- Au niveau européen, la dynamique de désinflation se poursuit également, du fait notamment des décisions de la FED et de la BCE sur le plan monétaire.
- A l'échelle nationale, après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au 1^{er} semestre 2023, sur fond de dynamisme du commerce extérieur.
- Les prévisions de croissance nationale pour 2024 ont néanmoins été révisées à la baisse de 1,4% à 1% pour 2024, et d'après la loi de finances 2024, le déficit et la dette se rétabliront graduellement. La trajectoire des finances publiques repose néanmoins sur des hypothèses optimistes et reste largement soumise à des facteurs d'évolution des taux d'intérêt.
- Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre au 1^{er} semestre 2024 pour atteindre 2,6%.

La situation des collectivités locales

- L'exercice 2023 s'est terminé difficilement pour les collectivités, et ce en dépit d'une réelle dynamique d'investissements au niveau national. Les excellents résultats constatés fin 2022 ne constituaient qu'un sursaut au regard de l'augmentation de certaines dépenses (sociales, énergie, masse salariale) en 2023, et du ralentissement de la dynamique de la TVA, ou bien encore des droits de mutation.
- Parallèlement, le « panier des élus locaux », qui correspond à la hausse des prix enregistrée par les communes sur leurs dépenses en 2023, est de 7,7 % au premier semestre sur un an (4 derniers trimestres sur les 4 précédents), contre + 4,9 % pour la même période en 2022.
- La loi de programmation des finances publiques 2023, qui vise un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027, prévoit également une réduction des dépenses des administrations publiques locales de 1 point de PIB sur la période.
- La loi de finances pour 2024 ne prévoit pas pour autant de bouleversements majeurs pour les collectivités dans l'immédiat.

L'effet d'impact au niveau local

- Les marges de manœuvre de la collectivité sont obérées par un cycle court d'inflation depuis 2022. Les dépenses réelles de fonctionnement n'ont de fait pas pu connaître la décrue attendue.
- La faible dynamique des recettes fiscales n'a pas non plus permis d'absorber l'intégralité des hausses et les augmentations tarifaires.
- Par ailleurs, la question du financement du déficit public au niveau national ne sera pas sans incidences sur les budgets des collectivités d'ici à la fin du mandat, même si elle n'a pas d'impact direct pour 2024.

La situation financière de la commune

Depuis 2022, l'apurement des comptes et le redimensionnement de la masse salariale étaient une priorité afin d'atteindre un niveau de maîtrise et de sincérité sur les recettes et dépenses propre à qualifier correctement la santé financière de la ville.

L'année de 2023 a de fait été dictée par trois priorités afin de rétablir la situation financière :

- La prise en charge financière d'une partie de l'antériorité de factures et le rééquilibrage du budget
- La diminution rapide de la masse salariale à des niveaux acceptables et soutenables
- Une amélioration des ratios afin de rétablir durablement les équilibres budgétaires de la collectivité

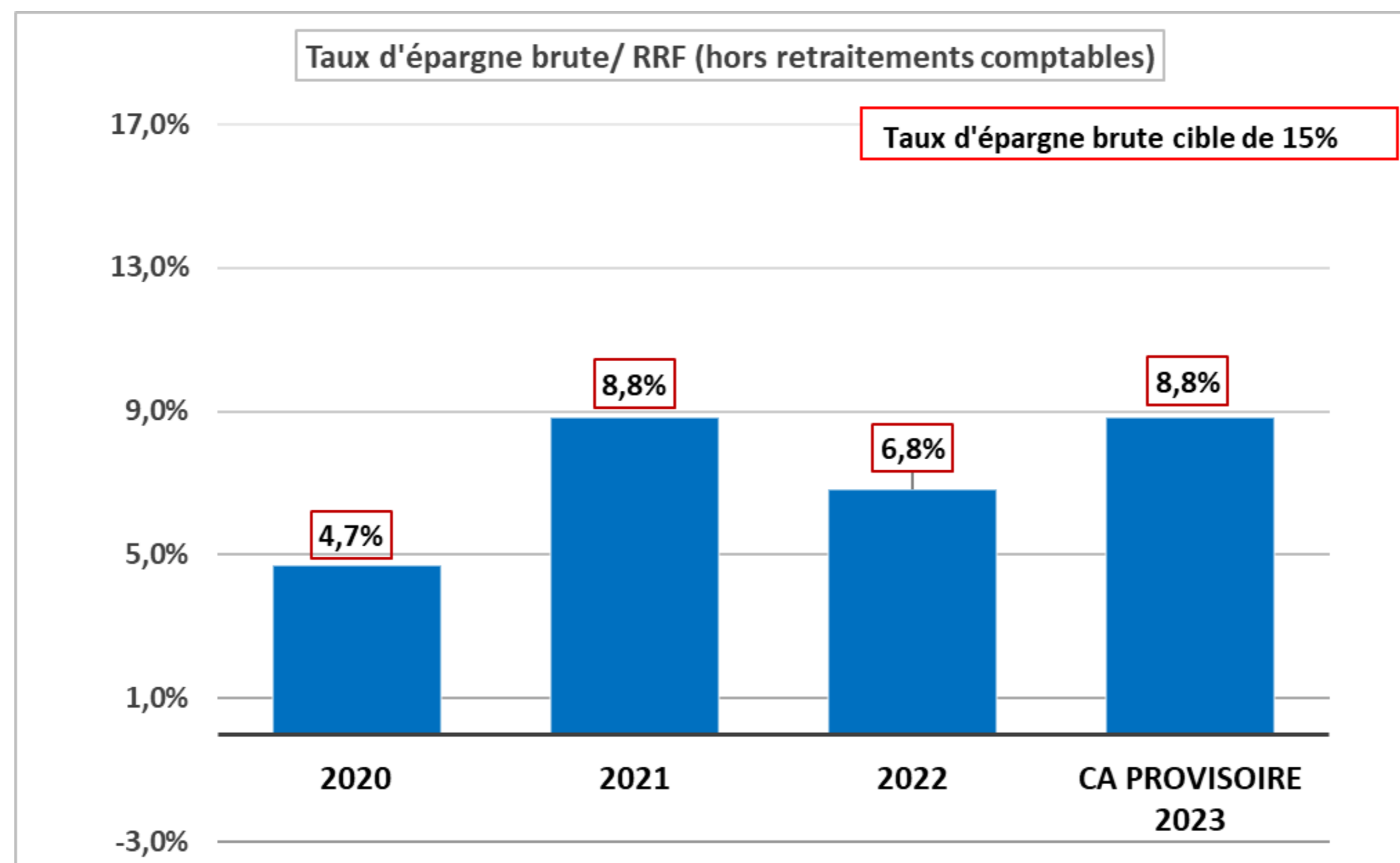
Ces 3 objectifs ont été atteints.

L'exécution budgétaire 2023 et les ratios (1/3)

+ Le taux d'épargne brute

La collectivité vise un trajectoire ambitieuse afin qu'il atteigne 15% des recettes réelles de fonctionnement d'ici 2026. Ce taux d'épargne brut permet de rembourser la dette puis d'investir.

Il n'a pas été trop impacté en 2023 par l'apurement financier des factures antérieures, augmentant même de plus de 2%, et se rapproche de la moyenne des communes de l'EPT Est Ensemble (10,5% en 2022).

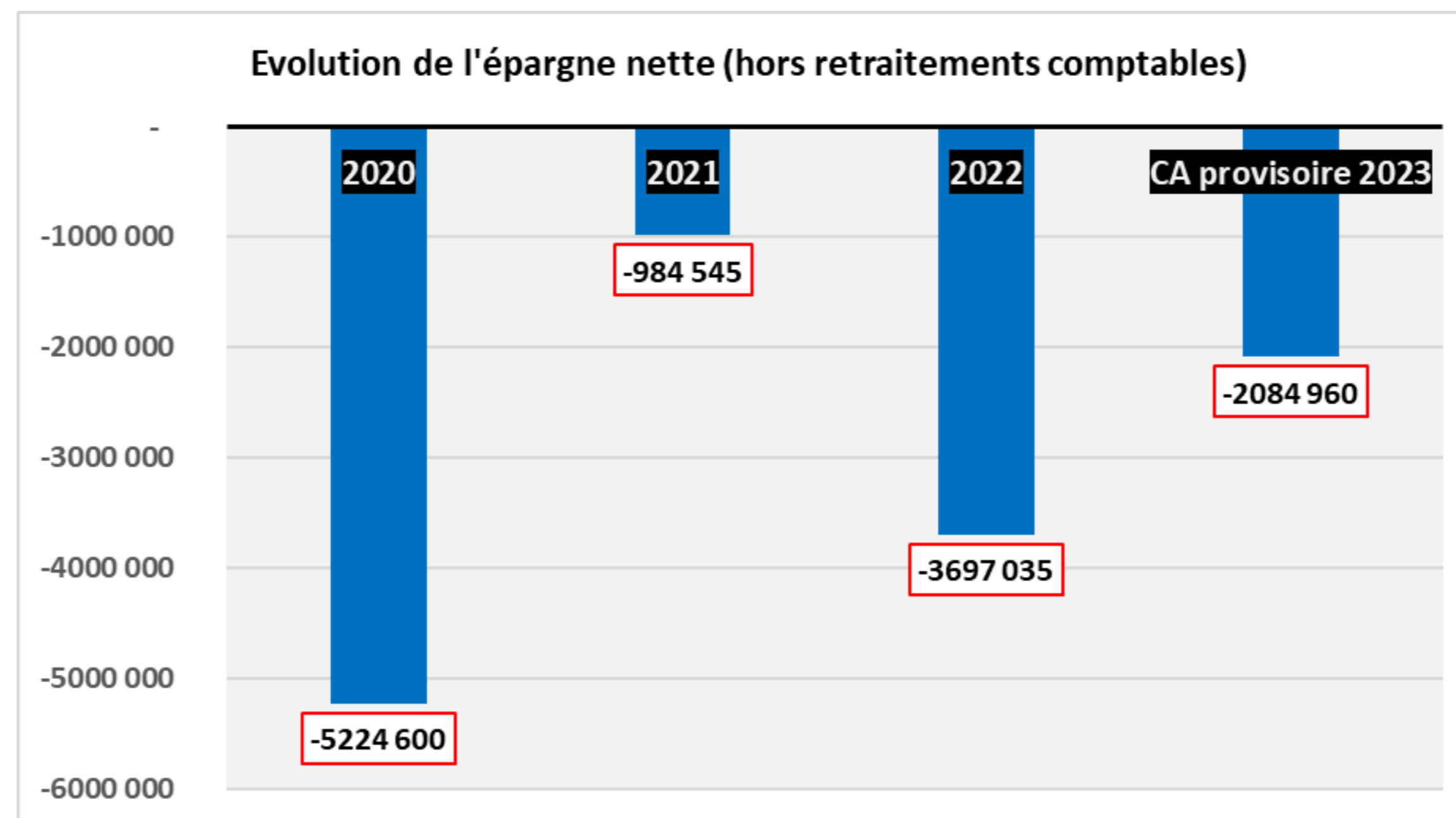


L'exécution budgétaire 2023 et les ratios (2/3)

+ L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement de la dette. Négative depuis plusieurs années, une partie du capital à rembourser est financée par de nouveaux emprunts.

L'épargne nette est restée négative en 2023, mais la situation s'améliore sensiblement.

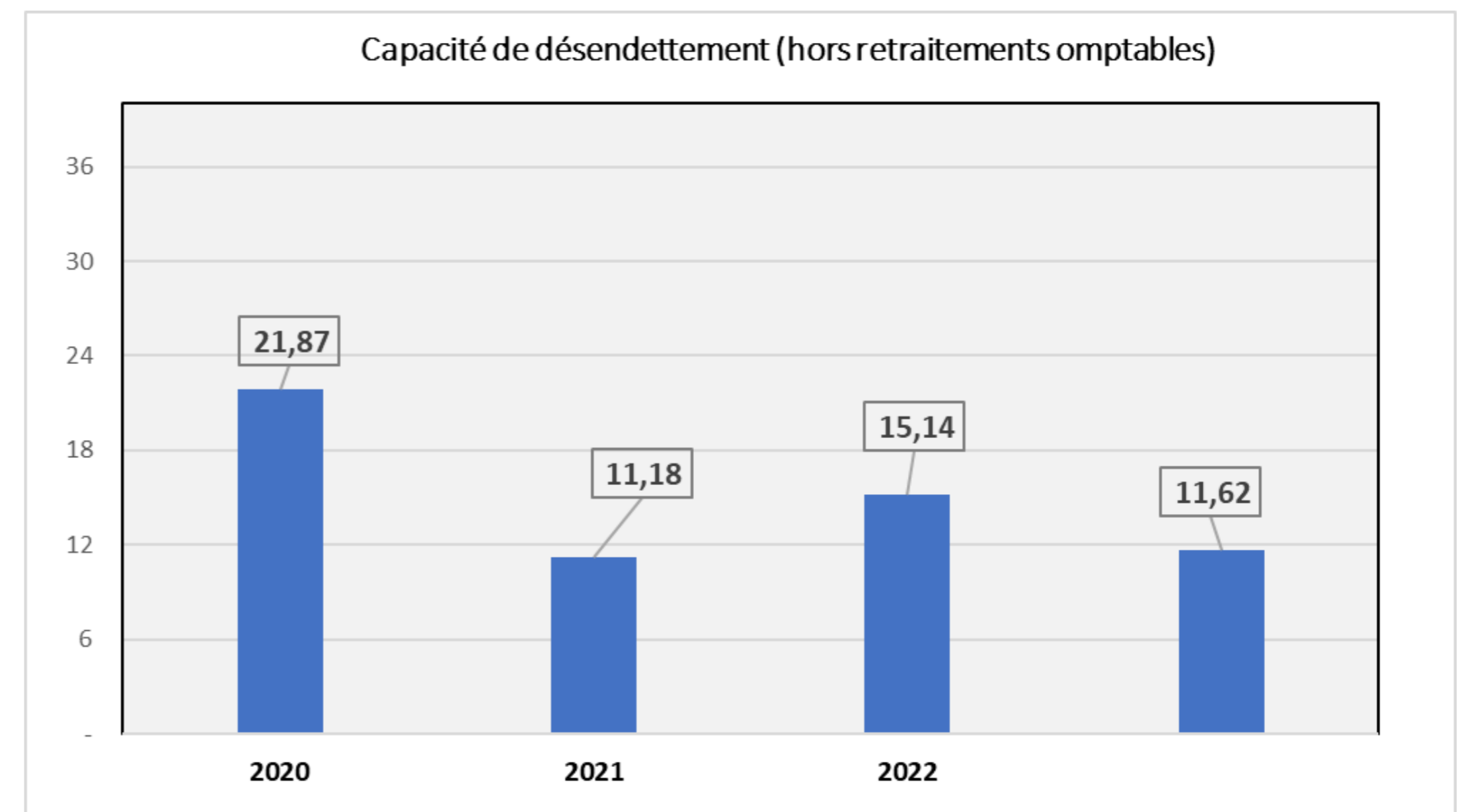
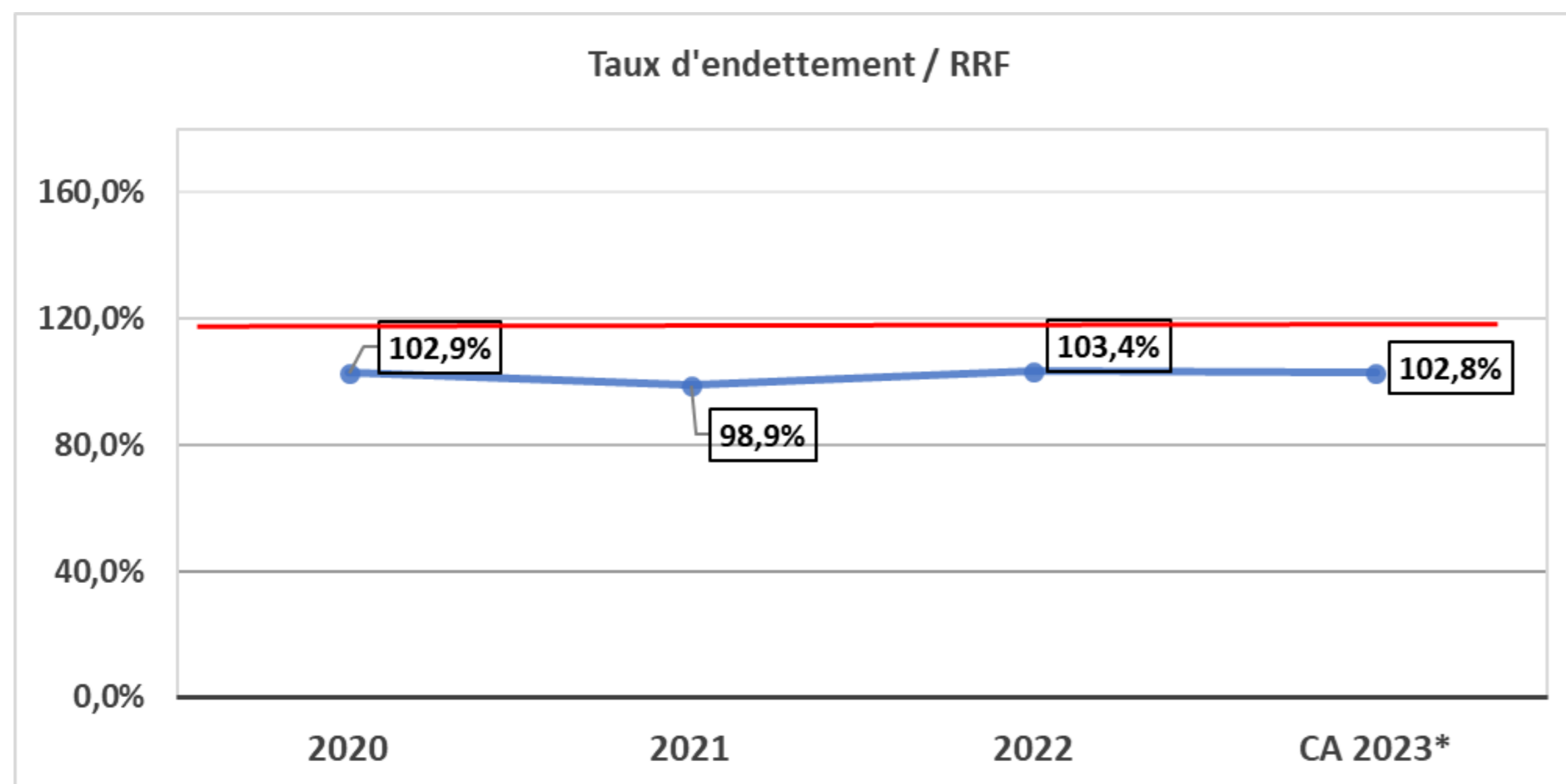


L'exécution budgétaire 2023 et les ratios (3/3)

La capacité de désendettement

Elle mesure le rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette et correspond à la solvabilité financière (nombre d'années pour rembourser le capital de la dette).

La situation s'améliore même si la collectivité reste légèrement au delà du seuil de vigilance. La ville doit poursuivre une hausse de son épargne brute et une maîtrise de l'emprunt pour réduire son délai de désendettement.



Focus sur la masse salariale en 2023

- L'administration a été en mesure de rationaliser ses effectifs et de déterminer des organisations cibles, tout en limitant de manière drastique le recours historique à des emplois non permanents qui n'étaient pas justifiés.
- Un effort de gestion sans précédent a permis de réduire de 6,5% les dépenses de personnel entre l'année 2002 et 2023, en dépit des augmentations mécaniques et mesures réglementaires (effets SMIC, rééchelonnements indiciaires, GVT et AGT...).
- Les effectifs permanents sont restés relativement stables en 2023 par rapport à 2022 (-1,2% en effectifs physiques), mais les effectifs non permanents ont fortement diminué (-65%), du fait notamment de la fin du recours au système de vacations et d'un plan de résorption de l'emploi précaire (qui se poursuivra tout au long de l'année 2024).
- La collectivité a par ailleurs engagé une refonte de sa politique indemnitaire afin de le moderniser, de sécuriser la situation administrative de plusieurs centaines d'agents, et dans le même temps d'assurer le maintien et la pérennisation de la prime exceptionnelle versée en fin d'année depuis 2019.
- L'exercice 2023 a également permis de diminuer sensiblement le nombre d'heures supplémentaires indemnisées au titre de l'année 2023 par rapport à l'exercice précédent (21 270 heures soit - 45%)

Les orientations budgétaires 2024

- La poursuite de la stabilité des taux d'imposition directs
- La restauration progressive de l'autofinancement pour une épargne nette positive d'ici 2026
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement récurrentes au niveau de l'inflation
- La poursuite d'un programme d'investissements ambitieux autour de 15 M€ nets
- La maîtrise de l'endettement communal à horizon de 2025-2026

**Ces orientations s'inscrivent dans une stratégie
financière de moyen et long terme**

Les recettes de fonctionnement 2024

- Bondy est la commune de l'EPT Est Ensemble qui sollicitait le moins ses habitants en 2022 (levier fiscal et tarifaire).
- **Les recettes de fonctionnement (104,7 M€) devraient augmenter de manière très mesurée par rapport au BP 2023 (103,5 M€), soit + 1,09 %**, en deçà de 0,8% des recettes perçues en 2023 (- 800 k€).
- Les recettes tarifaires sont peu dynamiques, et contribuent partiellement à rétablir l'autofinancement. Les augmentations prévisionnelles devraient être majoritairement limitées à l'inflation.
- La fiscalité des ménages est en hausse de 3,9% pour 2024 (44,2 M€ pour la TF, 0,57 M€ pour la TH)
- Les autres taxes (électricité, TLPE) devraient rester stables, et s'accompagnent d'un écrêtement des droits de mutation pour 100 K€ compte tenu de la contraction du marché de l'immobilier.
- L'attribution de compensation versée par l'EPT est figée depuis 2016 (11,59 M€), le FSRIF est supposé stable (après une diminution de 0,1 M€ en 2023), comme le FPIC (1,76 M€) et la DNP (1,7 M€). Seule l'enveloppe de la DSU devrait augmenter de 4% en 2024 (+0,6 M€)
- La collectivité reste très dépendante aux financements perçus au titre de la péréquation (25% de ses recettes réelles de fonctionnement)
- Aucune recette exceptionnelle n'est prévue en 2024 (inéligibilité au filet de sécurité, DSC à priori non reconduite)

Les dépenses de fonctionnement 2024

- Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 95,7 M€ en 2023, pour un BP 2023 de 98,3 M€.
- **Elles augmenteraient de près de 1,4% dans le cadre du BP 2024, pour des prévisions de 99,7M€.**
- La collectivité présentait en 2022 un niveau de dépenses de fonctionnement supérieur aux autres communes de l'EPT. Elle va donc poursuivre ses efforts de maîtrise de ses charges à caractère général afin de limiter et maîtriser ses dépenses de fonctionnement, du fait notamment de l'augmentation des dépenses obligatoires (notamment en matière d'énergie et de restauration).
- Le cadrage budgétaire 2024 des dépenses de personnel a été établi sur la base du BP 2023, ce qui suppose que les efforts de gestion consentis en 2023 se poursuivent tout au long de l'année 2024.
- La ville dispose également de faibles marges de manœuvre sur les autres charges de gestion courante, qui doivent supporter des dépenses exceptionnelles (contribution au déficit de la ZAC, SIPLARC, URSSAF, FCCT).
- Les charges financières vont également augmenter en 2024 (+0,15 M€), mais dans des proportions plus faibles qu'en 2023.

Les ratios budgétaires projetés en 2024

- Les ratios budgétaires ont été projetés sur la durée selon les deux scénarios de la prospective financière établie en 2022, et actualisée au second semestre 2023.
- **Au fil de l'eau**, le taux d'épargne brut serait trois fois inférieur aux taux cible de 15% d'ici 2028, et la capacité de désendettement atteindrait un niveau supérieur à 20 ans, ce qui n'est pas envisageable.
- La collectivité a décidé de s'inscrire dans un **scénario correctif** qui améliore durablement sa situation et lui permettra de disposer d'un niveau d'épargne brute confortable en 2028, pour une capacité de désendettement proche de 5 ans.
- Ce scénario permet d'envisager un volume d'équipements estimé à 46 M€ nets de subventions sur la période 2024-2026 afin de limiter l'endettement de la commune et respecter sa trajectoire financière.
- Ce volume d'équipements correspond à environ **16,5 M€ bruts de dépenses d'équipements** pour l'année 2024.
- L'emprunt d'équilibre au budget 2024 est actuellement prévu sur une base de 13 à 14 M€, hors reprise des résultats 2023 (contre 20 M€ au BP 2023 hors reprise des résultats).

Les ratios budgétaires projetés en 2024

- Les ratios budgétaires ont été projetés sur la durée selon les deux scénarios de la prospective financière établie en 2022, et actualisée au second semestre 2023.
- Au fil de l'eau, le taux d'épargne brut serait trois fois inférieur aux taux cible de 15% d'ici 2028, et la capacité de désendettement atteindrait un niveau supérieur à 20 ans, ce qui n'est pas envisageable.
- La collectivité a décidé de s'inscrire dans un scénario correctif qui améliore durablement sa situation et lui permettra de disposer d'un niveau d'épargne brute confortable en 2028, pour une capacité de désendettement proche de 5 ans.
- Ce scénario permet d'envisager un volume d'équipements estimé à 46 M€ nets de subventions sur la période 2024-2026 afin de limiter l'endettement de la commune et respecter sa trajectoire financière.
- Ce volume d'équipements correspond à environ **16,5 M€ bruts de dépenses d'équipements** pour l'année 2024.
- L'emprunt d'équilibre au budget 2024 est actuellement prévu sur une base de 13 à 14 M€, hors reprise des résultats 2023 (contre 20 M€ au BP 2023 hors reprise des résultats).

16,5 M€ de dépenses d'équipements en 2024 (1/2)



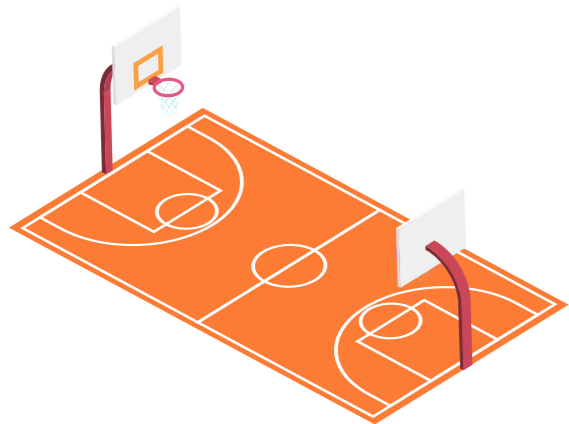
Aménagement et Urbanisme : 1 935 k€

(Aménagement ZAC de l'Ourcq, opérations liées au NPRU, Acquisition Halle des Salins, exercice du droit préemption commerciale, travaux de démolition de la Halle Suzanne Buisson)



Equipements scolaires, petite enfance, enfance et jeunesse : 7 150 k€

(Livraison du groupe scolaire Camille Claudel, lancement des travaux du groupe scolaire Jan Zay, dépenses d'équipement pour l'éducation et la restauration collective, rénovation des crèches)



Equipements sportifs : 1 250 k€

(Livraison du terrain et vestiaires du Cécifoot, construction d'un équipement de basket 3x3, rénovation du complexe Léo Lagrange, Dojo aux écuries de l'ancienne gendarmerie)



Programmes annuels d'entretien du patrimoine : 1 595 k€

(Entretien courant et préservation du patrimoine, rénovation énergétique, travaux d'accessibilité et de sécurité, travaux de remise en état du patrimoine suite aux émeutes)

16,5 M€ de dépenses d'équipements en 2024 (2/2)



Environnement, espace public et développement durable : 2 100 k€

(Etudes et travaux d'aménagement de l'espace public, entretien courant et travaux de mise en sécurité de l'espace public, études de végétalisation des cours d'écoles, aménagement de squares et aires de jeux, modernisation éclairage public et mobilier urbain, végétalisation de l'espace public, remise en état du patrimoine suite aux émeutes)



Sécurité et tranquillité publique : 465 k€

(travaux de mise en sécurité et extension vidéoprotection)



Modernisation de l'administration : 1 470 k€

(Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville et du cimetière, réseaux et infrastructures informatiques et téléphonie, achat de matériel et renouvellement du mobilier, autres dépenses d'équipement)



Démocratie participative et participation citoyenne : 200 k€

Labellisée Terre De Jeux 2024 depuis septembre 2020, Bondy sera également centre de préparation lors des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Les collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » ont également l'opportunité de candidater pour que leurs équipements sportifs puissent accueillir les délégations olympiques et paralympiques du monde entier. En effet, ces délégations ont besoin de disposer, sur le territoire français, de centres de préparation appropriés à leurs sports et disciplines, afin que leurs athlètes puissent s'entraîner dans les meilleures conditions pendant les quatre années précédant les Jeux.

Un centre de préparation Bondynois

Le Stade Léo Lagrange de Bondy a été retenu comme centre de préparation pour le cécifoot dans le cadre des Jeux Paralympiques de 2024. Le site pourra donc accueillir les délégations internationales lors de leurs préparation et entraînements.

Une Ville sportive

La Ville a été retenue pour ses capacités à accueillir des équipes sportives internationales dans de bonnes conditions. Bondy est en adéquation avec les prérequis des Fédérations Internationales et des Fédérations Nationales en termes d'accueil d'équipes sportives de haut-niveau, de disponibilité des réseaux de transport, d'hébergement et de restauration adaptés à des athlètes, mais aussi de concordance avec le programme sportif local.



BONDY

Bondy et le stade Léo-Lagrange, centre de préparation lors des Jeux Paralympiques de Paris 2024.



Un événement JO par mois sur Bondy !

- Chaque année, la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) promeut la pratique sportive chez les jeunes, afin de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympique.

Mai Sport dans la Ville : une aide à l'insertion

- Fin mai, sur le terrain « But en or » à proximité du Palais des Sports, cette association, qui milite pour l'insertion par le sport, organise un tournoi de football pour les jeunes Bondynois. À noter que « Sport dans la Ville » est partenaire citoyen des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Juin Une Journée du cœur qui tombe à pic

- Pour cet événement, en partenariat avec la Fédération française de Cardiologie, deux journées sont prévues.

Le 20 juin, la première sera réservée aux scolaires – des écoles primaires aux lycées –, mais aussi les accueils de loisirs, avec, au programme, des courses de relais, des animations sportives, de la sensibilisation aux maladies cardiaques et des initiations aux gestes secours.

Le 23 juin, une seconde journée sera, cette fois, ouverte aux familles et à tous les publics.

Un événement JO par mois sur Bondy !

- **Juillet Et voilà la flamme !**

Sur une barge aménagée, aux alentours de midi ce jeudi 25 juillet, à la veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, la flamme passera sur le canal de l'Ourcq.

Ensuite, les Bondynois seront invités à participer à un pique-nique citoyen, pour un moment de convivialité inoubliable.

- **Juillet-août**

Le Club 2024 à l'heure des JO

Du 26 juillet au 11 août, durant toute la durée de la fête olympique, le Club 2024, installé au stade Léo Lagrange, en partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis, recevra aussi bien les enfants des accueils de loisirs que le grand public. Site de célébration des Jeux, il proposera des stands d'animations, des démonstrations sportives, mais aussi des écrans qui retransmettront les épreuves de Paris 2024 en direct.



Un événement JO par mois sur Bondy !



- **Juillet Et voilà la flamme !**

Sur une barge aménagée, aux alentours de midi ce jeudi 25 juillet, à la veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, la flamme passera sur le canal de l'Ourcq.

- **Juillet-août**

Le Club 2024 à l'heure des JO

Durant toute la durée de la fête olympique, le Club 2024, installé au stade Léo Lagrange, en partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis, recevra aussi bien les enfants des accueils de loisirs que le grand public. Site de célébration des Jeux, il proposera des stands d'animations, des démonstrations sportives, mais aussi des écrans qui retransmettront les épreuves de Paris 2024 en direct.